

Rabat, le 27/05/2014

COMMUNIQUE DE PRESSE N°3/2014

Affaire des tomates cerises: L'ONSSA annonce les résultats d'analyses

En complément au communiqué du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du 21 mai 2014 concernant l'alerte de l'Union Européenne sur les tomates cerises marocaines exportées, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) annonce que les investigations complémentaires menées en coordination avec l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations au niveau de la ferme de production et de la station de conditionnement appartenant à la société, objet de l'alerte, ainsi que les analyses microbiologiques, chimiques et toxicologiques effectuées dans les laboratoires officiels ont permis de confirmer que les tomates commercialisées par ladite société sont conformes aux normes en matière de sécurité sanitaire.

Des contacts seront menés avec les responsables du Système d'Alerte Européen RASFF pour obtenir des éclaircissements sur cette notification.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

www.onssa.gov.ma

- Contact : M. AbderrahmanHansal
- Tél : 06 73 9978 38
- Email : abderrahman.hansal@onssa.gov.ma